



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens du territoire d'en saisir les enjeux. Cette note sera transmise aux communes membres pour la mise à disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes Plaine Limagne.

Le CFU retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par Plaine Limagne sur l'exercice budgétaire 2024, courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le CGCT précise que le CFU de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année N+1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

1-Le Budget Principal :

Le compte financier de l'année 2024 intègre les éléments traduisant la volonté des élus de mener une politique de développement territoriale maîtrisée et soutenable au vu des perspectives financières des collectivités territoriales.

La section de fonctionnement regroupe d'une part, les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement, comprenant les paiements des intérêts des emprunts, les traitements du personnel (salaires et charges), l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Et d'autre part, toutes les recettes que la communauté de communes peut percevoir tels que les prestations de services (Aish, pôle adolescents, multi accueil), des diverses subventions, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La fiscalité, les impôts :

Impôts directs locaux	Taux proposés 2024
THRS	10,97 %
TFB	0,25 %
TFNB	4,48 %
CFE	25,93 %
TOTAL	1140 067,00 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations de fonctionnement :

- Dépenses : 9 105 615,74 €
- Recettes : 9 726 967,49 €
- **Résultat de l'exercice excédentaire : 621 351,75 €**

Dépenses :

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 011 Charges à caractère général	1 270 775,05 €
Chap : 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 848 362,40 €
Chap : 014 Atténuation de produits	1 656 982,97 €
Chap : 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	464 188,86 €
Chap : 65 Autres charges de gestion courante	2 839 495,82 €
Chap : 66 Charges financières	25 571,99 €
Chap : 67 Charges exceptionnelles	238,65 €
TOTAL	9 105 615,74 €

Recettes :

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 013 Atténuation de charges	36 555,87 €
Chap : 042 Opération d'ordre de transfert entre section	159 828,20 €
Chap : 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	647 507,44 €
Chap : 73 Impôts et taxes	2 643 995,05 €
Chap : 731 Impositions directes	3 996 868,97 €
Chap : 74 Dotations et participations	2 151 608,16 €
Chap : 75 Autres produits de gestion courante	46 218,20 €
Chap : 77 Produits exceptionnels	44 385,60 €
TOTAL	9 726 967,49 €

La section d'investissement comporte les dépenses suivantes : le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement, et en recettes les emprunts nécessaires en vue d'effectuer les compétences inscrites dans les statuts de Plaine Limagne, les dotations de subvention des différents financeurs des opérations d'investissements. On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond au transfert d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement :

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses : 2 869 416,92 €
- Recettes : 2 186 409,88 €
- **Résultat de l'exercice déficitaire : 683 007,04 €**

Dépenses :

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	159 828,20 €
Chap : 041 Opérations patrimoniales	270 558,27 €
Chap : 13 Subventions d'investissement	3 429,26 €
Chap : 16 Emprunts et dettes assimilées	144 497,09 €
Chap : 26 Participations et créances rattachées à des participations	

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 063-200071199-20250218-CCPL_2025_019-BF

Opérations	
OPFI	578 312,82 €
30 Moyens Généraux	29 599,46 €
39 Tourisme 2	45 806,82 €
44 Urbanisme (Plui Plaine Limagne)	94 146,05 €
48 Aménagement Espace	21 210,00 €
49 Fab Limagne	11 115,15 €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	1 692 398,91 €
51 Economie (aides aux entreprises)	31 661,47 €
53 Numérique	6 068,69 €
56 Culture Sport Lecture Publique	159 758,94 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	13 338,00 €
58 Environnement (PCAET)	15 508,00 €
60 Habitat Gens du Voyage	135 952,97 €
66 Mobilité	7 113,30 €
67 Fonds de concours	25 506,34 €
68 Social	1 920,00 €
69 Sports	
TOTAL	2 869 416,92 €

Recettes :

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	464 188,86 €
Chap : 041 Opération patrimoniales	270 558,27 €
Chap : 10 Dotations, fonds divers et réserves	893 848,17 €
Chap : 27 Autres immobilisations financières	7 537,00 €
OPFI	1 636 132,30 €
Opérations	
39 Tourisme 2	3 750,00 €
48 Aménagement Espace	28 255,00 €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	255 399,58 €
56 Culture Sport Lecture Publique	129 167,00 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	69 440,20 €
58 Environnement (PCAET)	11 900,00 €
60 Habitat – Gens du voyage	50 865,80 €
66 - Mobilité	1 500,00 €
68 Social	
TOTAL	2 186 409,88 €

2-Les budgets annexes :

- Budget Annexe ZA de Champ Moutier

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 3 659,57 €
- Recettes 0,00 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 3 659,57 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 0,00 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

- Budget Annexe ZA de Juillat

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 1 575 749,72 €
- Recettes 1 573 346,35 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 2 403,37 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 1 568 052,26 €
- Recettes 1 568 052,26 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

- Budget Annexe ZA de Lhérat

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 421 348,31€
- Recettes 420 273,71 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 1 074,60 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 420 273,71 €
- Recettes 419 128,71 €

Résultat d'investissement déficitaire: 1 145,00 €

3-Le personnel :

Au 31 décembre 2024, la communauté de communes Plaine Limagne comptait 60,44 ETP répartis comme suit en équivalent temps plein (suivant délibération du 18 décembre 2024 numéro 2024-158).

Administrative	Technique	Médico-Sociale	Animation	Culturelle
17,99	3,71	9,77	24,31	4,66



Le Président,

Claude RAYNAUD